

C Duchesne

From: Bonnell, Steve
Sent: January-28-13 7:50 PM
To: Campbell, Lanna
Subject: FW:
Attachments: Mémoire-Consultation de l'Office par AMEC.pdf

From: Caroline Duchesne [REDACTED]

Sent: December-18-12 4:41 PM
To: Bonnell, Steve

Cc: [REDACTED]

Subject:

Bonjour monsieur Bonnell,

En pièce jointe, vous trouverez les commentaires du CREGÎM, suite à la visite d'AMEC à Gaspé, le 29 octobre dernier. Tel que mentionné lors de cette séance d'information par monsieur Jacques Peater, les commentaires sont acceptés jusqu'en décembre. Merci d'être venu au Québec.

Espérant vous recevoir à nouveau après le dépôt du rapport préliminaire EES, je vous prie d'agréer, monsieur Bonnell, nos salutations les meilleures.

Caroline Duchesne
Directrice générale

Conseil régional de l'Environnement de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)
106A Port-Royal, suite 103
Bonaventure (Québec)
G0C 1E0
418.534-4498 Tél.
1.877.534.4498 Sans frais
www.cregim.org



Mémoire

*«Présenté dans le cadre de la consultation
liée à la mise à jour de
l'Étude Environnementale Stratégique (ÉES)
du territoire extracôtier de Terre-Neuve »*

Décembre 2012

Mémoire déposé à l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers ainsi qu'à la firme de consultants AMEC, chargée de la mise à jour de l'ÉES du territoire extracôtier de Terre-Neuve.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Fondé en avril 1977, c'est en novembre 1995 que le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), devient deux CRE distincts soient : Le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**
cregim@globetrotter.net courrier électronique www.cregim.org web

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est actuellement présidé par monsieur Steve Pronovost et dirigé par madame Caroline Duchesne.

INTÉRÊT DU CREGÎM POUR LE DOSSIER

Partant du fait que le développement durable constitue le leitmotiv du CREGIM, l'intérêt du CREGÎM dans le dossier de développement des hydrocarbures est implicite étant donné les impacts qu'aura cette filière industrielle tant du point de vue socio-économique qu'écologique. D'autant plus que ces impacts auront pour ainsi dire, et sans contredit, un rayonnement sur l'ensemble des provinces maritimes de l'Atlantique. Le CREGÎM accorde donc à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite.

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Réflexion du CREGÎM

Le développement durable, selon Bruntland

Il est très important de spécifier ici ce qu'est le « développement durable » pour le CREGÎM. Ce terme est souvent galvaudé et « utilisé à toutes les sauces ». Pour uniformiser la compréhension des lecteurs de ce mémoire, le CREGÎM se permet cette petite introduction au développement durable.

Le « développement durable » est la traduction du terme anglais « sustainable development ». On pourrait aussi parler de développement viable, développement soutenable ou écodéveloppement.

La Commission Bruntland, grâce à son rapport publié en 1987 « Notre avenir à tous » (« Our common future »), a contribué à populariser le concept de développement durable. La définition retenue par la Commission est celle-ci:

**Le développement durable
est un développement qui répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures
de répondre aux leurs.**

Le développement durable est donc un projet de société. Le développement durable implique de...

- Prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux et sociaux, en plus des impacts économiques;
- Accepter qu'il existe une limite à la croissance;
- Privilégier un développement qualitatif;
- Avoir le courage d'une vision globale et à long terme;
- Faire participer la communauté, donner à tous accès à l'information;
- Servir l'intérêt général;
- Encourager les initiatives locales;
- Promouvoir l'équité, la justice et la paix entre les nations.

Le développement n'est pas synonyme de croissance. Le développement doit être considéré dans une perspective beaucoup plus large que la simple croissance économique et surtout plus équitable.

Avoir le courage d'une vision globale à long terme

Le 10 décembre 2007, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se dote d'une vision commune du développement durable.

Par une démarche de concertation amorcée en novembre 2005 et visant l'adoption d'une vision commune du développement durable, plus de 500 représentants issus de tous les secteurs d'activités importants en région, ont adopté par consensus, une vision commune du développement durable. C'est donc ensemble, dans un esprit de partage et d'écoute, que Micmacs, anglophones et francophones ont travaillé à démystifier le développement durable et s'approprier les concepts; échanger les idées tout en écoutant celles des autres; identifier et déterminer les éléments qui unissent notre région.

Le tout a convergé vers la vision commune du développement durable suivante;

Ensemble, unie dans sa diversité, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distingue par :

- **un environnement sain ;**
- **un engagement citoyen ;**
- **une économie durable ;**

dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures.

Dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures, le CREGÎM recommande un processus de concertation entre leaders provinciaux qui permettra l'instauration d'une vision commune du développement économique afin d'évaluer ensemble, le potentiel, les impacts et les risques associés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures pour l'ensemble des provinces maritimes de l'Atlantique. Créons ensemble des mécanismes de gestions intégrées des ressources de l'ensemble du Golfe Saint-Laurent.

Une Commission d'examen

Automne 2012

Plusieurs individus, groupes, organismes et même des leaders sociaux-économiques du Québec réclamaient, depuis plus d'un an, une « commission d'examen » sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers à l'honorable Peter Kent, ministre de l'Environnement du Canada. Celui-ci refuse toujours le renvoi en commission d'examen de l'Étude Environnementale Stratégique (ÉES) du projet de forage exploratoire de Corridor Resources inc. dans le Golfe Saint-Laurent.

Le ministre a finalement ordonné une mise à jour de l'ÉES dans le golfe du Saint-Laurent, avec consultations. C'est le 21 septembre 2012 que l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (Office) annonce par voie de communiqué la tenue de consultations publiques sur la mise à jour de l'ÉES.

Les séances de consultation publique ont débuté rapidement avec un délai d'à peine 7 jours, soit à Terre-Neuve, ainsi qu'à Blanc Sablon, du 30 septembre au 3 octobre, alors que les séances dans les autres provinces ont eu lieu entre le 4 et le 29 octobre (les détails sont arrivés au compte-goutte). Le mandat a été réalisé par la firme de génie-conseil AMEC et portait sur la partie terre-neuvienne du golfe.

AMEC visite les Îles-de-la-Madeleine

24 octobre 2012

En guise de consultation, la simple invitation à jaser personne à personne avec un représentant, sans même aucun enregistrement ou prise de notes, n'est pas digne d'un processus de consultation complet, crédible et rigoureux.

Un problème majeur de communication entre anglophones et francophones a grandement perturbé cette rencontre, en plus de divers problèmes logistiques. Bref, cette rencontre ne peut nullement être qualifiée de véritable consultation.

AMEC visite Gaspé

29 octobre 2012

Question de logistique

Contrairement à la séance aux Îles-de-la-Madeleine, voilà une consultation un peu mieux préparée, avec des panneaux d'interprétation en français, un interlocuteur de la firme AMEC qui parle français et un traducteur personnel pour le représentant anglophone de l'Office. Pour recevoir les groupes et les citoyens, la salle était bien disposée, de façon à susciter les échanges.

De quoi parle-t-on et à qui s'adresse-t-on?

Mais échanger sur quoi? Aucun document ne nous a été soumis au préalable et sur place, l'information se limitait à quelques panneaux d'interprétation. L'information ainsi divulguée n'avait rien d'approfondi et gardait les participants dans l'ignorance. L'étude environnementale stratégique de 2005, ainsi que sa mise à jour en 2007 en raison de l'agrandissement du territoire à l'étude, ne sont pas disponibles en français. Pourquoi la consultation n'a pas lieu après le dépôt du rapport préliminaire qui sera déposé par AMEC?

Et pourquoi la consultation a-t-elle été menée par une firme privée en génie-conseil? N'y a-t-il pas là, apparence de conflit d'intérêt? AMEC accompagne déjà de grandes pétrolières du côté Atlantique. La firme a d'ailleurs confirmé, à Gaspé, qu'elle perdrait beaucoup si l'ÉES en arrivait à conclure qu'il ne peut pas y avoir d'exploration ou d'exploitation dans le Golfe Saint-Laurent. Le porte-parole d'AMEC a également précisé que cette conclusion était impossible étant donné que des permis d'exploration étaient déjà émis et que pour sécuriser davantage, le processus prévoit que chaque promoteur

réalise une étude d'impact pour son projet. Lorsque les participants ont informé le représentant d'AMEC que c'est possible de retirer des permis d'exploration déjà émis, que le Québec l'a fait récemment suite aux conclusions de l'ÉES liée au Fleuve Saint-Laurent, celui-ci s'est contenté de répondre qu'il en prenait bonne note.

Le mandat d'AMEC

La firme de génie-conseil AMEC a fait connaître d'entrée de jeu aux participants, le mandat qu'elle a reçu. La firme doit mettre à jour l'ÉES de 2007 du territoire terre-neuvien et est mandatée également par l'Office afin de connaître les préoccupations des 5 provinces côtières en lien avec le territoire étudié.

Premier constat :

Toutes informations, préoccupations et commentaires débordant du secteur terre-neuvien ne semble pas pertinents pour la réalisation de leur mandat. AMEC doit mettre à jour le « portrait » du secteur d'étude uniquement. On rassure tout de même les participants en mentionnant que tout propos, même inutile pour la mise à jour de l'ÉES, sera rapporté à l'Office.

La majeure partie des préoccupations soulevées ne sont pas en lien avec le territoire étudié mais plutôt sur le cadre législatif et les consultations inutiles menées par AMEC. Le premier constat est que les Québécois (Gaspésiens et Madelinots) ne s'adressent pas aux bonnes personnes. Le dialogue devrait se faire avec l'Office et non avec un chargé de projet dont le mandat est la mise à jour de l'ÉES.

Lacunes dans cadre réglementaire

La marée noire survenue dans le Golfe du Mexique, comme l'ensemble des marées noires, est un terrible drame écologique, humain et économique. Cette tragédie illustre la nécessité d'unir les efforts à repenser individuellement et collectivement notre société sur un modèle de développement durable afin d'en faire bénéficier les générations actuelles et futures. Le développement des hydrocarbures, source d'énergie non renouvelable, semble pour l'instant très peu encadré et peu sécuritaire. Les lois et règlements actuels, tant fédéraux que provinciaux, sont tous désuets et n'offrent aucune garantie de sécurité pour l'ensemble des Canadiens.

Doit-on rappeler aussi que la ligne de partage des eaux n'est pas une « clôture étanche » confinant les impacts au territoire de l'ÉES? La marée noire survenue dans le Golfe du Mexique prouve hors de tous doutes qu'un accident est possible, qu'une perte de contrôle demeure un risque réel, même en phase exploratoire. De plus, le Québec reconnaît la frontière, Terre-Neuve la conteste. Peut-on envisager exploiter quelque ressource alors que la ligne virtuelle de partage n'est pas clairement définie? Et quelles sont les responsabilités de chacun en cas de problème? N'y aurait-il pas lieu d'instaurer un Office interprovincial?

Selon un rapport récent d'Environnement Canada², un déversement à Old Harry aurait de fortes probabilités d'atteindre les côtes de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et même des Îles-de-la-Madeleine. Des simulations d'un déversement réalisées par la Fondation David Suzuki³ nous apprennent que les 5 provinces du golfe pourraient subir les impacts d'une marée noire. Le promoteur Corridor Resources, a produit lui-même la simulation de déversement. Peut-on nous dire quelles sont les compétences du promoteur en matière de simulation? L'Office se contente des données de simulation fournies par le promoteur alors que des experts d'Environnement Canada annoncent des dangers potentiels beaucoup plus grands? L'Office est-il en train de mettre l'avenir du golfe entre les mains de l'exploitant? Les simulations en cas de déversement devraient être incluses dans l'ÉES et non sous la responsabilité du promoteur.

Une firme privée de consultants (Génivar) a été mandatée par le gouvernement du Québec afin de réaliser l'ÉES de la partie québécoise du golfe incluant la Baie-des-Chaleurs jusqu'à l'Île d'Anticosti pour rejoindre les Îles-de-la-Madeleine. Comment expliquer que Génivar et AMEC ne se sont jamais rencontrés et n'ont jamais communiqué ensemble alors que leurs études (ÉES) respectives concernent le même plan d'eau, soit le Golfe Saint-Laurent? Si ces firmes de génie-conseil offrent des résultats et des conclusions divergentes, elles perdront toutes deux, toute crédibilité. Pour résumer la situation, AMEC prévoit déposer son rapport préliminaire en janvier / février 2013 alors que l'ÉES de Génivar est attendue en décembre 2012. Pourtant à Gaspé, AMEC nous a garanti qu'elle tiendrait compte de l'ÉES du Québec dans son rapport, ainsi que des commentaires recueillis lors de la tournée de consultation et de ceux qu'elle recevra d'ici la mi-décembre. En si peu de temps, le CREGÎM doute grandement du sérieux de cette garantie.

Autres aberrations

- Aucune étude n'a été réalisée pour envisager un nouveau modèle économique.
- Les changements climatiques n'ont pas été évalués depuis dix ans, donc non considérés.
- Le secteur d'éco-toxicologie de Pêches et Océan Canada a été aboli et les chercheurs, congédiés. Qui fera les analyses nécessaires pour assurer un développement sain et sans risques pour l'homme et la biodiversité?
- Bien qu'il soit difficile parfois d'extrapoler, l'étude économique s'est contentée d'une échelle de 10 ans, ce qui démontre le peu de vision pour un développement plus juste et viable.
- L'actuelle consultation aurait dû avoir lieu APRÈS le dépôt du rapport préliminaire.
- Un comité de suivi est créé pour chaque projet, mais aucun comité n'assurera le suivi de l'ensemble des projets d'exploration ou d'exploitation pour l'ensemble du golfe.

- AMEC confirme que l'ÉES ne conclura pas que les risques sont trop élevés pour exploiter les hydrocarbures dans le golfe car des permis d'exploration sont déjà émis. Pourtant le Québec a retiré les permis d'exploration émis pour le fleuve Saint-Laurent car l'ÉES concluait que les risques économiques et environnementaux étaient beaucoup trop élevés pour l'ensemble des communautés du Québec et que les impacts se répercuteraient également hors province.

En conclusion

Tant et aussi longtemps que les problèmes légaux fondamentaux (des lois désuètes) ne seront pas évalués, discutés et révisés, la situation favorisera toujours la grogne populaire et l'acceptabilité sociale sera très loin derrière chacun des projets.

Le CREGÎM vous demande d'ordonner la tenue d'une véritable Commission d'examen portant sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers. La commission d'examen devrait couvrir tout le territoire du golfe du Saint-Laurent et permette la consultation des communautés des cinq provinces bordant le golfe. Le CREGÎM propose également un moratoire durant tout le processus lié à la Commission d'examen, pour le bien de toutes les communautés côtières du Golfe Saint-Laurent.